



16 septembre 2010 :

Signature du COP par Jean-Louis Borloo

8 novembre 2010 :

Modalités d'application votées par le conseil d'administration de l'IGN

23 novembre 2010 :

Discours de Nathalie Kosciusko-Morizet aux 70 ans de l'IGN, annonçant la diffusion du RGE à coût marginal





CONTRAT D'OBJECTIFS DE PERFORMANCE 2010
ENTRE L'ÉTAT ET L'INSTITUT GÉOGRAPHIQUE NATIONAL 2013



- La démultiplication des usages de l'information géographique impulsée par la poursuite de la révolution numérique et Internet
- Une politique tarifaire mal acceptée par les acteurs publics et non cohérente avec l'objectif général d'interopérabilité des systèmes d'information
- Des initiatives européennes et l'émergence d'acteurs privés de taille mondiale susceptibles d'imposer une évolution du modèle économique actuel
- La confirmation de la pertinence du concept de référentiel à grande échelle couplée à une demande de plus grande précision, et la volonté forte de développer les partenariats
- Une contrainte budgétaire plus forte appelant davantage d'efficience



1) Conforter l'établissement dans sa position d'opérateur national pour l'information géographique, et renforcer les coopérations avec les administrations publiques, notamment en développant les services dont elles ont besoin.

2) Faire du RGE le référentiel géographique le plus largement utilisé en aménageant les conditions de sa diffusion, afin de favoriser l'interopérabilité des bases de données géographiques et les échanges de données entre autorités publiques.



3) Parvenir à une représentation unique du découpage parcellaire aussi proche que possible de la réalité du terrain.

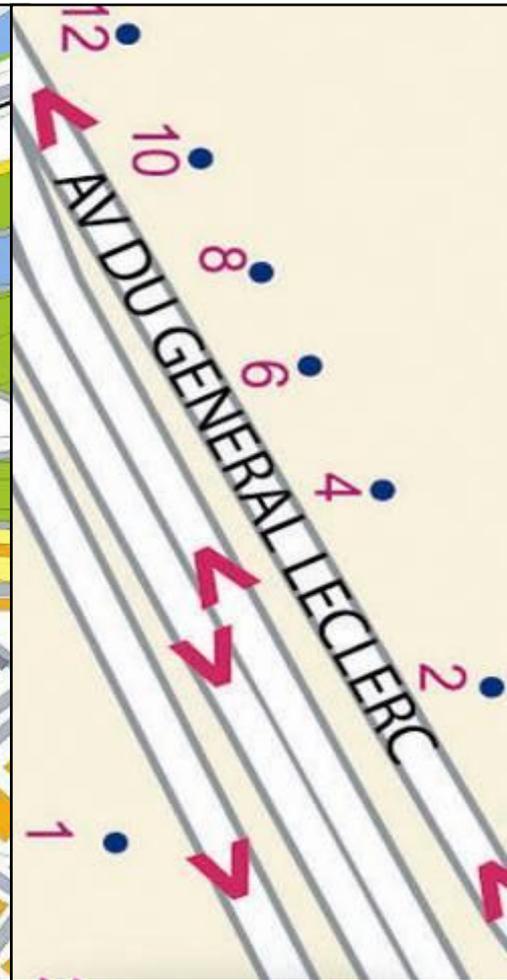
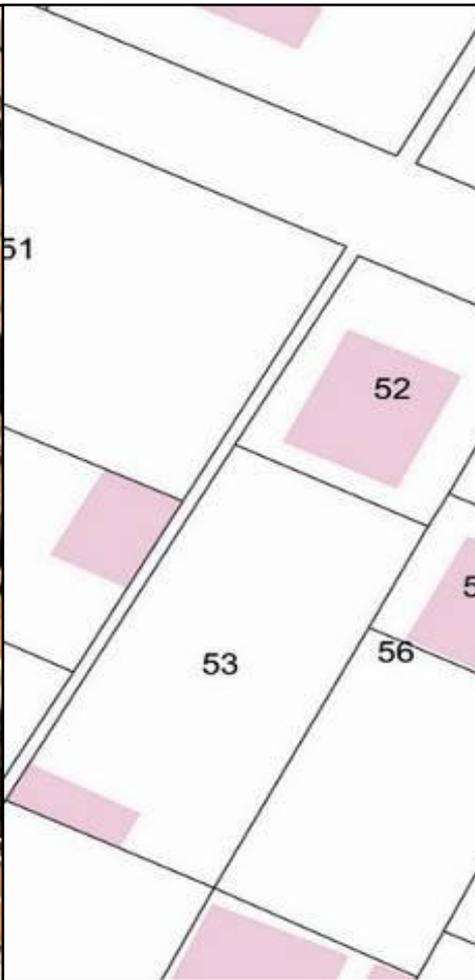
4) Etre le principal acteur de la mise en place de l'infrastructure nationale d'information géographique prescrite par la directive INSPIRE, créer les conditions d'un accès généralisé aux données géographiques de référence au travers du Géoportail.



5) Conduire les travaux de recherche et développement, permettant de lancer la constitution d'un référentiel géographique à grande échelle de nouvelle génération à l'échéance du présent contrat.

6) Poursuivre l'effort de maîtrise des dépenses de l'établissement et améliorer la rentabilité de ses activités complémentaires en exploitant le développement des nouveaux usages de l'information géographique par les acteurs économiques privés et le grand public

- 
- Faire du RGE® le référentiel géographique plus largement utilisé en appui des politiques publiques
 - Permettre la gratuité de l'utilisation du RGE pour les organismes éligibles
 - Valorisation du patrimoine immatériel de l'Etat (directive PSI et loi CADA)
 - Garantir la qualité, l'homogénéité, et l'évolution du RGE sur l'ensemble du territoire national



BD ORTHO® 50 cm

BD PARCELLAIRE®

BD TOPO®

BD ADRESSE®

La limite entre l'utilisation gratuite et l'application d'une tarification **s'appuie sur le droit européen et national**, en particulier le droit de la concurrence.

Le critère clé pour définir les conditions d'utilisation **porte sur la nature de la mission rendue avec l'aide du RGE.**

« mission de service public
n'ayant pas de caractère industriel ou commercial »

LES ORGANISMES ELIGIBLES SONT DONC:

- L'Etat
- Les collectivités territoriales
- Les personnes de droit public
- Les personnes de droit privé chargées d'une mission de service public

**Aux seules fin de l'exercice de leur mission de service public
n'ayant pas un caractère industriel et commercial**

- La gratuité s'exerce selon les conditions d'utilisation standard (CU), y compris l'administration électronique et les droits actuels de représentation graphique et électronique.
- Avant toute utilisation, un engagement formalisé de respect des CU par une personne habilitée devra être transmis à l'IGN.
- Accès aux données via un tiers sans redevance
- Toute exploitation des données non comprise dans les CU ou toute utilisation commerciale ou industrielle des données devra faire l'objet d'une licence spécifique.

- **Sur support numérique via l'agence régionale IGN**
(coût de mise à disposition)
- **Gratuitement en téléchargement sur le site www.ign.fr (janvier 2011)**
(dans la limite des données, formats et projections disponibles)
- **Gratuitement sous forme de flux de données :**
 - Au sein de vos applications WEB : **API Géoportail**
 - Au sein de vos SIG: **Le service de données IGN**

- Volonté d'optimiser la production et la mise à jour des référentiels géographiques
- Améliorer le contenu, la qualité, et la précision du RGE pour répondre à des besoins publics spécifiques
- L'exemple du CRAIG
 - Participation de l'IGN au GIP (vote au CA du 8 novembre)
 - Convention d'échange de données (RGE / Orthophoto / MNT)
 - Remontées d'informations de mise à jour via le CRAIG

